

ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION
CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CARRIERE SCRE
COMMUNES DE REDING -HILBESHEIM - SARRALTROFF

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Cadre Général

- Vu la demande de renouvellement d'exploiter avec extension de la carrière de Réding - Hilbesheim - Sarraltroff en date du 24 septembre 2018,
- Vu le dossier reçu à la préfecture de la Moselle le 12 octobre 2018, complété les 1^{er} avril et 4 juillet 2019 par la société SCRE,
- Vu la décision de Mme Anne DULMET, première conseillère du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 14 octobre 2019 n° E19000202/67 désignant M DUVAL Thierry en qualité de Commissaire enquêteur,
- Vu l'Arrêté n°2019-DCAT/BEPE-244, en date du 24 octobre 2019, portant ouverture d'une enquête publique du 18 novembre au 18 décembre 2019 sur la demande d'autorisation présentée par la société SCRE pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, avec extension, sur le territoire des communes de Réding, Hilbesheim et Sarraltroff.

Après avoir vérifié l'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux d'affichage municipaux des mairies de Réding - Hilbesheim - Sarraltroff et la publication dans la presse (RL du 29 octobre et 20 novembre 2019 - Affiches d'Alsace et de Lorraine du 29 octobre et 22 novembre 2019) avec la présence dans chaque mairie de l'ensemble des pièces du dossier des pièces suivantes :

- Arrêté préfectoral n°2019-DCAT/BEPE-244 du 24 octobre 2019
- Avis d'enquête publique
- Registre d'enquête publique
- Classeur de la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement correspondant au renouvellement d'autorisation, avec extension, de la carrière SCRE sur les territoires des communes de Réding - Hilbesheim - Sarraltroff et comprenant :
 - Le tableau récapitulatif du projet,
 - Le plan des abords au 1/5000 et le plan parcellaire au 1/2000,
 - La note de présentation non technique,
 - Les compléments au dossier,
 - Les données administratives et techniques et Plans règlementaires,
 - Le résumé non technique de l'étude d'impact et l'étude d'impact,
 - Le résumé non technique de l'étude de dangers et l'étude de dangers,
 - La notice d'Hygiène et de Sécurité,
 - Le CD Rom du dossier de demande de renouvellement avec extension de l'ICPE - SCRE,

Enquête Publique - Autorisation d'exploiter ICPE Carrière SCRE

- La réponse à l'avis de la MRAE n° 2019APGE105 (18 pages),
- Les courriers des services administratifs consultés : DREAL Grand Est - service Eau, Biodiversité et Paysages du 4 décembre 2018 (6 pages), DREAL Grand Est - service Eau Biodiversité et Paysages du 6 juin 2019 (2 pages), DRAC - service régional de l'archéologie (2 pages), Arrêté SRA n°2018/L.122 prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif (3 pages), DRAC - unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Moselle, ARS 57 - service veille et sécurité sanitaires et environnementales, DDT - service aménagement biodiversité eau, INAO - délégation territoriale Nord-Est.

De plus, la mairie de Réding avait signalé dans son bulletin municipal 2018 le projet d'extension de la carrière et mis sur son site l'annonce de l'enquête publique.

Sur ces bases, j'ai ouvert l'enquête publique en mairie de Réding, le lundi 18 novembre à 18h et j'ai paraphé l'ensemble des pièces de l'enquête.

L'ensemble des pièces de l'enquête ont été également paraphés en mairie d'Hilbesheim et de Sarraltroff.

Remarque : Conformément à la demande de l'Autorité Environnementale, la société SCRE a mandaté l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique. Cet avis m'a été transmis en cours d'enquête publique, le 18 décembre 2019, par la société SCRE. Il ne fait donc pas partie des documents mis à disposition du public. Mais il a été pris en compte dans l'analyse du commissaire enquêteur.

Déroulement de l'Enquête Publique

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2019-DCAT/BEPE-244 du 24 octobre 2019, je me suis tenu à la disposition du public en mairie de Réding les :

- Lundi 18 novembre 2019 de 18h à 20 h,
- Mercredi 18 décembre 2019 de 18h à 20 h,

En mairie d'Hilbesheim les :

- Lundi 25 novembre 2019 de 18h à 20h,
- Samedi 14 décembre 2019 de 10h à 12h.

Et en mairie de Sarraltroff le

- Lundi 2 décembre 2019 de 18h à 20 h.

Lors de ces permanences, outre les échanges avec Mrs les Maires et les conseillers municipaux ayant ouvert les locaux, 2 personnes sont venues se renseigner et consulter les documents en mairie de Réding. Une personne n'a ni apporté, ni inscrit d'observation dans le registre de l'enquête publique. Une autre personne a inscrit une observation dans le registre en mairie de Réding.

Enquête Publique - Autorisation d'exploiter ICPE Carrière SCRE

En mairie de Réding, le courrier de Mr le Maire d'Hilbesheim (1 page) et l'avis de la commune de Réding, sous forme d'une délibération n°2019/44 (3 pages), ont été annexés au registre d'enquête publique.

En dehors de mes permanences, aucune personne n'est venue aux heures de permanence des mairies, apporter ou inscrire une observation dans les registres de l'enquête publique.

Aucun courrier n'a été transmis en mairies de Réding - Hilbesheim - Sarraltroff à l'attention du commissaire enquêteur.

Sur le site de la préfecture, ouvert pour l'enquête publique, aucune observation n'a été inscrite.

En revanche, la délibération du conseil municipal de Sarraltroff n° 2019-07-044 du 12 novembre 2019 (1 page), transmise à la préfecture, bien qu'elle n'ait pas été intégrée dans un registre d'enquête publique, a été prise en compte, puisqu'elle comporte des observations sur le projet de la carrière.

Précisons également que :

- les délibérations des communes de Lixheim et de Buhl-Lorraine associées aux certificats d'affichage transmis en préfecture font référence à un avis favorable sans observation,
- la commune de Goerlingen a envoyé un mail en préfecture de la Moselle annonçant l'émission d'un avis favorable,
- les certificats d'affichage des communes de Brouviller, Goerlingen, Hommarting, Sarrebourg et Vieux-Lixheim ne sont pas assortis d'un avis.

Dans ces conditions, **trois observations** ont été enregistrées pendant toute la durée de l'enquête publique, auxquelles j'ai intégré l'avis du conseil municipal de Sarraltroff.

Contexte du projet

La société SCRE exploite depuis le 18 avril 2008 une carrière en roches massives (calcaire à entroques et cératites) sur les communes de Réding, Hilbesheim et Sarraltroff. Cette exploitation est une reprise d'une ancienne carrière autorisée depuis 1986 (société Richardménil, puis MOLIA et CATMO). Elle a été prolongée avec extension le 15 avril 2011 pour une durée de 10 ans, portant l'exploitation sur 55 ha au total.

Depuis lors, elle a été traversée, en tranchée, par la LGV Est européenne qui l'a scindée en 2 parties distinctes.

Sur le ban de la commune de Réding, cette carrière est dotée d'une unité de traitement par broyage-concassage-criblage, d'ateliers d'entretien et de stockage des engins et d'un bâtiment de commercialisation des produits.

Aujourd'hui, suite à l'augmentation des besoins en granulats (notamment dans le cadre des travaux de la LGV Est) et au gel d'une partie du gisement aux abords de la LGV Est, le gisement autorisé est arrivé à échéance. Tous les calcaires exploitables seront donc extraits début 2020.

Pour anticiper la fin du gisement exploitable autorisé, la société SCRE a engagé des expertises environnementales dès 2015 et la rédaction du dossier de demande de renouvellement avec extension. Le dossier a été déposé le 24 septembre 2018 en préfecture de la Moselle.

Enquête Publique - Autorisation d'exploiter ICPE Carrière SCRE

Suite à la consultation de la DDT 57 et de la MRAE (Autorité Environnementale), il a fait l'objet de compléments en mars 2019 (annexé au dossier) et d'un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE en novembre 2019.

Avis de l'Autorité Environnementale et des services administratifs

L'Autorité Environnementale, tout en se félicitant sur la prise en compte de la protection de la biodiversité, a principalement recommandé à l'exploitant :

- d'étudier la substitution des matériaux extraits par d'autres matériaux,
- de préciser les quantités et l'origine géographique des matériaux inertes pour le remblaiement,
- de solliciter l'avis d'hydrogéologue sur l'impact de la nappe et des sources présentes à proximité,
- d'engager une démarche de suivi post exploitation,
- de compléter le dossier en présentant les impacts sur la stabilité des sols à proximité de la LGV Est,
- de compléter son dossier par un étude paysagère.

Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique

L'hydrogéologue agréé donne un avis favorable au projet d'autorisation et d'extension de la carrière, en précisant qu'il n'y a pas de risque vis-à-vis des ouvrages qui servent à l'alimentation en eau potable, que les eaux de ruissellement rejoindront le milieu hydraulique superficiel sans impacter la nappe des grès et que l'aquifère des grès vosgiens capté par les forages est bien protégé par un écran imperméable.

Il souligne néanmoins qu'il aura lieu d'établir un plan topographique des fonds des alvéoles, avant réaménagement, afin d'avoir une bonne visibilité sur les cheminements des eaux.

Visite du site

Une visite du site (intérieur - extérieur) a été organisée le lundi 2 Décembre de 16h à 17h30 en présence du Chef de carrière et de Mme VALERI, responsable Environnement à la SCRE.

Cette visite a permis de faire le point sur l'exploitation en cours (côté Hilbesheim), le réaménagement, le site du front de taille à préserver et sur le périmètre d'extension avec sa ceinture arborée préservée.

Consultation de la société SCRE et entretien

Dès la fin de l'enquête publique, sur la base des questions écrites et des avis des communes, j'ai sollicité la société SCRE par courrier pour obtenir des réponses sur les thématiques : accès au site - gestion des eaux pluviales - prise en compte des sources - espèces protégées et suivi environnemental.

En date du 2 janvier 2020, la société SCRE a répondu aux questions.

Le vendredi 3 janvier, je me suis rendu au siège de la société SCRE à Hérange de 9h à 11 h. Monsieur Denis KUCHLY, président et Mme Aurelia VALERI, accompagnés par Mme Salimata SPINATO (bureau IROLA) m'ont détaillé leur réponse en y apportant des informations complémentaires.

Bilan de l'Enquête Publique

Le bilan de l'enquête publique fait ressortir :

Visite sur le terrain : 1

Personnes rencontrées directement en mairie : Mrs les maires de Réding - Hilbesheim - Sarraltroff
M THIBOUT Gérard en mairie de Réding

Observations dans le registre d'enquête publique : 3 (M THIBOUT - commune de Réding - commune d'Hilbesheim)

Pièce annexée au registre : 1 (avis de la commune de Sarraltroff)

Entretien avec la société SCRE : 1 courrier - 1 réunion - 1 réponse au courrier

COMMENTAIRE SUR LES OBSERVATIONS

M. THIBOUT, habitant de Réding, regrette que le paysage soit dégradé pour un projet privé. Il s'inquiète des incidences sur les sources de la grotte, lieu de promenade.

Le conseil municipal de Réding s'inquiète également sur l'alimentation des sources. Il demande la création de bassin-tampon.

Mr le maire d'Hilbesheim se souhaite pas de circulation des poids lourds sur la route communale et il rappelle que les ouvrages sur le Bruchbach sont limités à 3,5 t. Il s'interroge sur la nécessité de prévoir des bassins de rétention plus importants sur le bassin du Bruchbach.

Le conseil municipal de Sarraltroff demande que le réaménagement soit le plus naturel possible.

ANALYSE DU PROJET

- Avis du public

Si l'on excepte les avis des conseils municipaux, une seule personne est venue inscrire une observation dans le registre d'enquête. Aucune autre observation n'a été inscrite sur le site de la Préfecture, ni envoyée en mairies.

Sachant que la commune de Réding a connu, début 2019, une très forte mobilisation de ses habitants contre un projet de méthaniseur (avec manifestations et affichage des oppositions), on peut admettre qu'avec une seule observation inscrite, le projet d'exploitation et d'extension de la carrière SCRE est bien intégré dans son environnement naturel et social et qu'il ne suscite pas d'opposition.

Le projet SCRE est ainsi bien accepté par la population.

- Accès au site et circulation des poids lourds

Suite à l'observation de Mr le Maire d'Hilbesheim, j'ai demandé par courrier à la société SCRE de s'engager à ne pas circuler vers Hilbesheim.

Dans son courrier en réponse (observation 1) la société SCRE confirme que la route communale ne sera pas sollicitée pour l'accès à la carrière, sauf pour des besoins propres au village et pour desservir l'actuelle zone d'exploitation au Nord de la LGV Est.

Cette réponse répond à la demande de Mr le Maire d'Hilbesheim.

- Ruissellement des eaux pluviales - bassin du Bruchbach

A la question posée par courrier, sur la nécessité ou non de créer des bassins de rétention plus importants, la société SCRE répond que l'hydrogéologue considère le dispositif suffisant et qu'aucun débordement de ce fossé (fossé-bassin en cascade) n'est intervenu. Précisons que la société SCRE, sous la responsabilité de son chef de carrière, effectue un suivi et un entretien régulier de ce dispositif de rétention, évitant ainsi son colmatage et son débordement.

- Ruissellement des eaux pluviales - bassin de la Bièvre - Eichmatt

A la question sur le volume des bassins de rétention, la société SCRE précise que le volume de rétention a été calculé pour une pluie de référence vingtennale alors que l'hydrogéologue préconise un stockage des eaux de retour décennal. La société SCRE a ainsi sur dimensionné ses ouvrages de rétention. Lors de la réunion du 3 janvier, il a été précisé que les bassins de rétention calculés pour la zone d'extension viennent en plus de ceux déjà aménagés pour l'actuelle zone autorisée. Ainsi, il convient de ne pas tenir compte des eaux de ruissellement de la zone déjà exploitée dans le calcul des bassins de rétention de la zone d'extension.

- Recensement et Devenir des sources

Sur le recensement des sources, la SCRE précise qu'en page 45 de l'étude d'impact, les sources et les forages enregistrés ont bien été pris en compte. La source n°1 correspond à la source de la grotte de Réding.

Ces points d'eau ne seraient pas influencés par l'extension de la carrière.

Enquête Publique - Autorisation d'exploiter ICPE Carrière SCRE

- Dénaturation de l'environnement

La société SCRE a répondu qu'elle restait très vigilante et sensible à la préservation des habitats naturels et de la biodiversité et que l'expertise Faune Flore a démontré que la carrière n'était pas défavorable à l'environnement. Elle précise que le réaménagement s'effectuera au fur et à mesure de l'avance de l'exploitation. Elle respectera le calendrier, préservant ainsi les périodes sensibles pour les espèces protégées. Enfin, en conformité avec l'avis de l'Autorité Environnementale, elle s'engage sur un suivi environnemental adapté aux enjeux qui sera effectué par un écologue spécialisé et qui portera notamment sur les espèces protégées observées lors de l'état initial. Enfin, elle précise que le suivi quinquennal est adapté aux phases d'exploitation et qu'elle engagera des mesures correctrices, si nécessaire.

RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La bonne acceptation de la carrière et de son projet d'extension est le fruit d'une bonne gestion du site et notamment d'un suivi régulier et de l'entretien des bassins, fossés périphériques, de la route communale et des chemins.

Cette qualité de suivi et d'entretien est ainsi à souligner et à assurer pendant toute la période d'exploitation de la carrière, phases de réaménagement compris. Sans le maintien de cette qualité de suivi, des problèmes de débordement et de ruissellement pourraient intervenir.

Il faut donc encourager l'exploitant à poursuivre cette qualité de suivi et d'entretien.

Concernant, le risque de perturbation de l'alimentation des sources naturelles (non exploitées pour l'eau potable) et notamment celles de la grotte de Réding, la société SCRE m'a précisé que l'exploitation de la carrière ne va pas jusqu'aux couches argileuses blanches et qu'elle laisse en place une partie des calcaires. Le plancher de la carrière repose ainsi sur des calcaires qui assurent ainsi un bon support pour les engins et qui permettent également l'écoulement des eaux souterraines. Cette disposition va ainsi dans le sens de la préservation de l'alimentation des sources naturelles ceinturant la colline du Bergholtz. Le risque de perturbation de l'alimentation des sources est ainsi limité, mais comme le recommande l'hydrogéologue agréée, un relevé topographique du plancher de la carrière s'avérera nécessaire pour avoir une bonne visibilité sur l'écoulement des eaux. En cas de coupure d'une veine d'eau, la société SCRE devra mettre en œuvre des ouvrages de rétablissement de la continuité de circulation des eaux en souterrain.

Grâce au suivi et à l'entretien régulier du site, la carrière ne présente pas d'enjeux majeurs « espèces protégées » et la problématique « Hibou Grand-duc » a bien été prise en compte dans le projet d'exploitation et de réaménagement. Néanmoins, la carrière peut toujours être colonisée par des espèces animales protégées, notamment par des batraciens et des reptiles. Dans ces conditions, le suivi environnement doit être engagé dès l'autorisation d'exploitation et sa fréquence devra s'adapter aux conditions climatiques (ex : fréquence plus importante en année humide : risque accrue pour les batraciens).

Enquête Publique - Autorisation d'exploiter ICPE Carrière SCRE

CONCLUSIONS

- Le projet recevant un accord tacite de la population,
- Les communes donnant un avis favorable au projet avec quelques recommandations concernant le réaménagement et la gestion des eaux,
- La société SCRE ayant répondu aux questions posées et effectuant un suivi régulier et un entretien de qualité des ouvrages et des accès.

Je donne un **Avis Favorable, sans réserve, à la demande d'autorisation d'exploitation avec extension de la carrière SCRE sur les bans des communes de Réding - Hilbesheim et Sarraltroff.**

Fait à BELLES FORETS

Le 12 janvier 2020

Mr T.DUVAL

Commissaire Enquêteur.



Pièces annexées au rapport du Commissaire enquêteur :

Parutions « annonces légales » du Républicain Lorrain du 29.10.2019 et du 20.11.2019 - 2 p

Parutions des Affiches d'Alsace et de Lorraine du 29.10.2019 et du 22.11.2019 - 2 p

Certificat d'affichage : communes Réding - Hilbesheim - Sarraltroff - Lixheim - Buhl Lorraine - Vieux Lixheim - Hommarting - Brouviller - Hommarting - Sarrebourg - Goerlingen - 10 p

Délibération avec avis de la commune de Réding - 3 p

Courrier de la commune d'Hilbesheim - 1 p Délibération commune de Sarraltroff - 1 p

Délibération commune de Buhl Lorraine - 1 p

Délibération de Lixheim - 1 p

Avis favorable de la commune de Goerlingen (extrait de mail) - 1 p

Avis favorable de la Sous-Préfecture de Saverne - 1 p

Rapport de l'hydrogéologue agréé - 16 p

Courrier du commissaire enquêteur à la société SCRE en date du 20 décembre 2019 - 3 p

Réponse de la société SCRE en date du 2 janvier 2020 - 5 p